



MAIRIE DE CHANAC

Délibération n° 2023_121

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois et le vingt-six septembre,

Le Conseil Municipal de la Commune de Chanac (Lozère), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Philippe ROCHOUX, Maire.

12 Présents : Catherine BOUTIN, Claire CORDESSE, Colette CROUZET, Florence FERNANDEZ, Jérôme JACQUES, Noël LAFOURCADE, Annick MALAVIOLLE, Manuel MARTINEZ, Philippe MIQUEL, Christian MOLANDRE, Manuel PAGES, Philippe ROCHOUX.

3 Absents excusés : Marie-José GUILLEMETTE ayant donné pouvoir à Noël LAFOURCADE, Vincent LACAN ayant donné pouvoir à Manuel PAGES, Lydie ROUJON ayant donné pouvoir à Philippe ROCHOUX.

Secrétaire de séance : Catherine BOUTIN.

Objet : Vente de la ferme Lavigne au Villard

Monsieur le Maire indique que la SAFER a été sollicitée afin d'évaluer l'ensemble bâti dénommé « ferme Lavigne » au Villard.

Il présente l'avis de valeur établi qui préconise d'inclure la parcelle 196A 543 avec la partie indissociable composée des parcelles 196A 324, 325 et 523 pour un montant total de 806 000 € (à plus ou moins 5 %).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE la mise en vente des parcelles 196A 324, 325, 523 et 543 avec le concours de la SAFER au prix de 806 000 €.

La secrétaire de séance, Catherine BOUTIN	Le Maire, Philippe ROCHOUX